

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DE L'ASSOCIATION « OKAY, YOU SWING ! »

*MERCREDI 19 AVRIL 2023 A LA SALLE DE REUNION DES EPIS, LIOUJAS, 12740 LA
LOUBIERE*

Rédaction : Adeline Cabanettes (présidente)

Membres présents : Martin Lagnier (adhérent), Cerise Girault (adhérente), Christine Gallot (adhérente), Cédric Chauderon (adhérent), Alice Goy (Membre du CA), Géraldine Treussard (trésorière), Adeline Cabanettes (présidente), Jonathan Clavier (sous-traitant, non votant), Bernard Vabre (adhérent), Colette Gibon (adhérente), Loïc Gibon (adhérent), Marie-Claire Ayrat (adhérente), Nathalie Garrigue (adhérente),

Membres représentés : Antoine Delpout (adhérent) représenté par Cerise Girault, Marie Pons (adhérente) représentée par Cerise Girault.

Ordre du jour :

- Historique de création
- Retour sur l'année en cours : cours et événements
- Présentation du bilan financier
- Vote du prix de la cotisation et de l'adhésion
- Vote du budget
- Vote des orientations et des statuts
- Vote du règlement intérieur
- Vote du nouveau conseil d'administration
- Pot de l'amitié

1 RESUME DE LA SEANCE

1.1 HISTORIQUE DE CREATION

Présentation de la création de l'association en BD.

1.2 RETOUR SUR L'ANNEE EN COURS : COURS ET EVENEMENTS

1.2.1 COURS :

- Retour sur le volume horaire et sur le contenu des cours depuis septembre (cf. annexe 1)
- Constat d'un découragement de certains élèves lors du passage au Charleston, les avis sont relevés, le CA prendra la décision de maintenir ou non ce cours en place prochainement.
- Le CA propose l'ouverture d'un nouveau créneau, l'idée donne lieu à des acquisements positifs.

1.2.2 DANSE LIBRE :

Retour sur le volume horaire et l'objectif de la danse libre (cf. annexe 1). Des discussions s'initient autour du changement des créneaux horaires de la danse libre.

1.2.3 ÉVÉNEMENTS :

Jonathan clavier fait un retour de l'année sur les enseignements proposés (cf. annexe 1)

1.3 BILAN FINANCIER

La trésorière présente le budget dont le résumé est présenté en annexe 3 et le détail en annexe 1.

1.4 VOTE DU BUDGET

Vote à l'unanimité pour approuver le budget.

Vote à l'unanimité pour que le futur CA soit en charge de décider de ce qu'il fait du reliquat de 3421 € :

- Possibilité de faire une soirée dansante avec un groupe (aux ADG, aux Coulisses...) = à étudier
- Possibilité de conserver ce reliquat pour l'année prochaine (rémunération de Jo aux soirées aux Coulisses, achat matériel : sono, casque micro...)

1.5 VOTE DU PRIX DE LA COTISATION ET DE L'ADHESION

La présidente propose de réfléchir à la répartition souhaitée des cours de l'an prochain. Plusieurs propositions sont faites par les membres de l'assemblée, cela devra être décidé en CA prochainement.

Il est rappelé que ces créneaux ne seront maintenus que si un nombre minimum d'élèves est atteint fin octobre dans chaque cours. Le nombre minimum devra être calculé en fonction des frais de l'année.

Les prix adoptés par l'assemblée par vote sont les suivants :

- 20€ d'adhésion
- 100€ de cotisation pour l'inscription à l'année en septembre
- Inscriptions en janvier : 80 € l'ensemble.
- Tarif dégressif au prorata des cours suivis pour une inscription l'année en cours.

1.6 ORGANISATION INTERNE :

Il a été évoqué la possibilité de scinder en 2 associations entre Lioujas et Mouret. Le futur CA sera en charge de décider de ce point.

1.7 LES STATUTS

Les statuts (datant de la création de l'association) sont lus par la présidente et adoptés à l'unanimité par l'assemblée.

1.8 REGLEMENT INTERIEUR :

Le règlement est lu par la présidente.

Une discussion sur la disproportion entre lead et follow s'en est suivie.

Il a été rappelé que tous les adhérents étaient libres de choisir d'être lead ou follow. Et que cette liberté était l'essence même du Lindy-hop. Certains membres proposent d'être remboursés si on considère que le groupe est trop déséquilibré au plus tard fin octobre. Le règlement est amendé en conséquence (cf. annexe 2, §3 de l'article 3).

Le règlement intérieur est adopté à plus de deux tiers des voix.

1.9 VOTE DU NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration voté à l'unanimité par l'assemblée est le suivant :

- Adeline Cabanettes en titre de présidente
- Christine Gallot en titre de trésorière
- Géraldine Treussard
- Cédric Chauderon
- Nathalie Garrigue
- Alice Goy
- Cerise Girault
- Antoine Delpout
- Marie Pons

Une réunion du nouveau conseil d'administration sera organisée prochainement pour répartir les rôles de chacun.

La présidente, Adeline Cabanettes, annonce qu'elle ne prendra pas part aux décisions futures liées à la rémunération et à l'emploi de Jonathan Clavier au sein du conseil d'administration. Ceci, pour des raisons de conflit d'intérêt.

La réunion se termine à 23 h et se clôture par un pot de l'amitié offert par l'association.



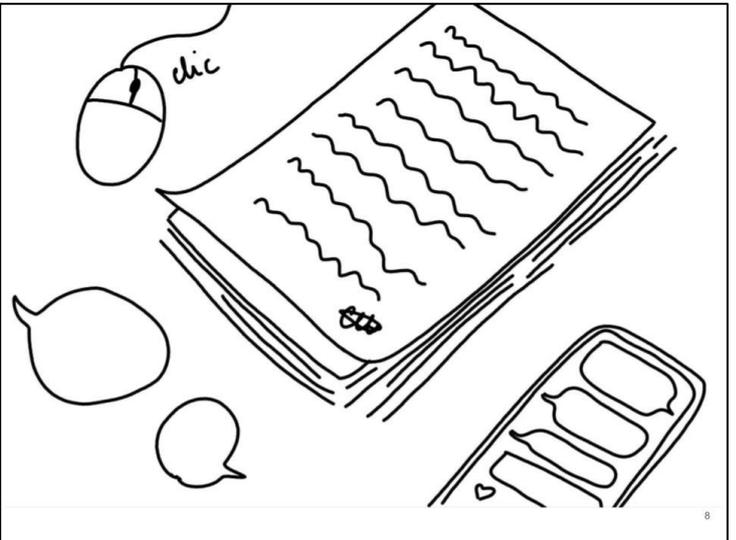
Assemblée Générale
2023

Un peu d'histoire en bd





7



8



9



12

On a bien swingué ?
Cours & Événements

13

Cours

Lioujas 18h30

13 h de cours

Lioujas 19h45

26 h de cours

26 h de danse libre

Le Grand Mas 19h45

25 h de cours

25 h de danse libre

51 h de danse libre

64 h de cours

14

Cours

Septembre - Octobre : Cours d'essais gratuits, puis introduction au swing, groove walk, premier répertoire de passes 6 temps, premiers exercices de musicalité

Novembre - Décembre : Introduction du "triple-step" : Lindy-hop 6 temps. Reprise du répertoire et ajout de variations et de passes plus techniques. Introduction aux breaks et à l'improvisation. Début de l'apprentissage du Shim-Sham.

Janvier - Février : Lindy-Hop 8 temps : répertoire de base. Approfondissement du style purement Lindy. Poursuite de l'apprentissage du Shim-Sham.

Mars - Avril : Introduction au Charleston. "énergie charleston" en 6 temps et premier répertoire de Charleston 8 temps, solo puis en couple. (demi-tours, albatros, tandem). Révision du répertoire 6 temps.

15

Pourquoi de la danse libre ?

Avoir un créneau adaptatif selon les besoins de chacun :

- Réviser les cours précédents
- Travailler le cours du jour
- Demander des éléments plus difficiles au prof
- Demander une aide personnalisée au prof
- Danser en "déconnectant" les efforts mentaux pour juste profiter du plaisir de danser.



16

Les événements de septembre à avril

24 Septembre : Stage d'ouverture de la saison, 2 x 2h de cours pour nouveaux élèves et élèves déjà initiés au swing. ~20 entrées de stage au total.

19 Octobre : Auberge espagnole et petite soirée pour le dernier cours de la période.

26 et 27 Novembre : Accueil de stages de Lindy et de Boogie avec des professeurs extérieurs, organisés par Salsa Galaxy. Soirée du 26 avec Initiation Jazz Roots et locations de lumière, buvette et auberge espagnole.

14 Décembre : Auberge espagnole et petite soirée pour le dernier cours de la période.

28 Janvier : Stage de milieu d'année, 3x 1h30 de cours, avec auberge espagnole et danse libre. ~70 entrées de stage au total !

24 Mars : Première soirée aux coulisses avec Initiation Lindy Hop.

21 Avril : Deuxième soirée aux coulisses avec initiation Blues

17

A venir très proche...

Mai - Juin : Lindy Hop 8 temps. Révisions du répertoire, et ajout de variations et de passes plus techniques. Concentration particulière sur la musicalité.

Mai ou Juin : stage de Jonathan avec auberge espagnole et soirée ?

Mai ou Juin : proposition des ADG pour soirée concert swing.



18

Bilan financier

19

mars-23 juin-23

Adhésions	11820	
Stages	1489	
Total encaissement	13309	

Frais fixe

Sacem	554,86	
Prestations Jo (stage, cours, DJ)	4321,4	2700
Stage	1345	

Frais variables

Note de frais	966,47	
---------------	--------	--

20

Trésor	6121,53	3421,53
---------------	----------------	----------------

Vote

21

Nos projets à venir !

22

Cours

Lioujas :

18h30 - 19h30 Débutant
19h30 - 20h Danse libre
20h - 21h Intermédiaire
21-22h Avancé ??

Le Grand Mas :

18h30 - 19h30 Débutant
19h30 - 20h Danse libre
20h - 21h Intermédiaire

Evénements

Soirées

Tous les 3emes vendredis du mois aux coulisses ??

Stages

Une fois par trimestre ?

23

Vote du *prix* des cotisations et de l'adhésion

...€ adhésion
.....€ cotisation

24

Vote des *statuts*

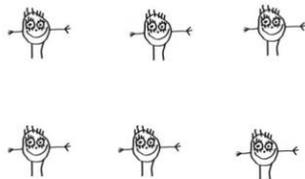
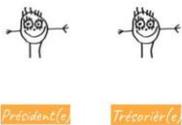
25

Vote du *règlement intérieur*

26

Vote du *conseil d'administration*

27



Réseaux sociaux & site internet, inscriptions,
animation de réseau, affiches et flyers,
brainstorming, organisation, logistique, secrétariat,
administratif.

28

Pot de l'amitié



29

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ASSOCIATION «OKAY, YOU SWING »

Ce règlement intérieur a pour objectif de préciser le fonctionnement de l'association « Okay, you swing ! », dont l'objet est de promouvoir la pratique de la danse swing. Il est opposable à l'ensemble des membres ainsi qu'à chaque nouvel adhérent.

ARTICLE 1 : ADHESION A L'ASSOCIATION

L'adhésion de 20 € à l'Association est obligatoire. Sa validité s'étend sur l'année de danse (de septembre à juin). Cette adhésion donne accès à des tarifs préférentiels pour les événements organisés par l'Association (stages, soirées, etc.), et permet, d'accéder au temps de danse libre, notamment après les cours.

ARTICLE 2 : COTISATION AUX COURS ET MODALITES DE PAIEMENT

Pour participer aux cours de danse d'octobre à juin, l'adhérent doit avoir réglé (en plus de l'adhésion) sa cotisation annuelle dont le montant est de 100€ ou sa cotisation semestrielle d'une valeur de 80€ (pour les inscriptions enregistrées après les vacances de Noël) . L'adhérent doit en outre avoir rempli le bulletin d'inscription.

Les cours ne seront pas assurés pendant les vacances scolaires (sauf avis contraire) et les jours fériés. Les cours qui tombent sur un jour férié ne sont pas remplacés. Se référer au calendrier des cours pour en savoir plus.

Les coupons SPORT ne sont pas acceptés.

Justificatif de paiement – Une attestation de paiement vous sera remise sur demande. Dans le cadre d'une prise en charge par le comité d'entreprise, **une facture acquittée** vous sera remise **sur demande** si vous réglez votre paiement en totalité.

ARTICLE 3 : REMBOURSEMENT

Toute activité commencée est dûe dans son intégralité et l'absence aux cours ne donnera lieu à aucun remboursement. Sauf cas de force majeure que le conseil d'administration de l'Association se réservera le droit d'étudier sur demande et présentation d'un justificatif médical.

L'Association se réserve le droit de fermer un cours s'il y a moins de 4 couples inscrits par salle (Mouret, Lioujas) en Lindy Hop. Dans ce cas, il y aurait un remboursement du versement proportionnellement aux heures de cours annulées.

En date du 31 octobre au plus tard, un cotisant peut se désinscrire et se faire rembourser sa cotisation s'il considère que la proportion lead/follow ne lui permet pas l'apprentissage de la danse.

ARTICLE 4 : PERIODE D'ESSAI

Les cours délivrés durant le mois de septembre sont gratuits et ne nécessitent pas une adhésion ni une cotisation.

ARTICLE 5 : PARTICIPATION AUX STAGES ET AUTRES MANIFESTATIONS

Les adhérents et les non adhérents de l'Association peuvent participer aux stages et autres manifestations organisés par l'Association. Pour cela, le danseur devra s'inscrire auprès de l'Association et régler son entrée à l'événement ou le stage avant ou pendant la tenue de celui-ci.

ARTICLE 6 : TENUE

Pour les cours, une tenue adéquate est exigée en particulier au niveau des chaussures qui devront être adaptées à la pratique de la danse. Il faut notamment veiller à ce qu'il n'y ait pas de gravillons coincés dans ses semelles et que ces dernières soient suffisamment souples et propres pour ne pas salir ou abîmer le sol.

ARTICLE 7 : LOCAUX

Les adhérents doivent respecter les locaux mis à disposition par la Mairie de La Loubière et par l'ONG « Les Ateliers Du Geste ». Ils sont tenus de les laisser propres et en bon état. Toute dégradation sera facturée.

ARTICLE 8 : CONVIVIALITE

Afin que tout le monde se sente bien dans l'Association, il est indispensable de respecter les règles essentielles de cordialité : respect des autres, politesse et courtoisie envers les autres membres et les professeurs.

Tout manquement à cet esprit de convivialité pourra faire l'objet d'un rappel à l'ordre de la part d'un membre du Conseil d'administration. Une exclusion temporaire ou définitive peut être décidée ensuite par le Conseil pour tout adhérent perturbant la vie de l'Association et les activités.

ARTICLE 9 : ENTRAINEMENTS LORS DES TEMPS DE DANSE LIBRE

Les temps de danse libre sont proposés **gratuitement** aux adhérents. Ils sont proposés à l'issue des cours et encadrés par le professeur. L'objectif est de permettre de revoir les figures apprises lors des cours précédents ou de danser pour le plaisir « librement ».

ARTICLE 10 : DEROULEMENT DES COURS

Les cours sont dispensés par le professeur de danse choisi par l'Association.

Le professeur est responsable de l'organisation des cours : contenu, déroulé, de manière à apporter à chacun(e) le maximum de ses connaissances, de ses compétences et ses capacités pédagogiques.

ARTICLE 11 : ANNULATION DES COURS

Les cours annulés en raison de l'indisponibilité du professeur (hors raison de santé) ou des besoins d'occupation des salles par la municipalité seront récupérés à une date ultérieure **sous condition de disponibilité du professeur et des salles**. En cas d'absence de dernière minute du professeur, les élèves seront contactés si possible par les Membres du Bureau et un message sera affiché sur la porte de la salle. Aussi est-il important pour les parents d'élèves mineurs **de toujours s'assurer de la présence du professeur dans la salle avant de laisser l'enfant**.

ARTICLE 12 : RESPONSABILITE

L'Association n'est pas responsable des accidents qui pourraient survenir hors des locaux ou en dehors des horaires des cours.

De même, elle n'est pas responsable des vols ou disparitions qui pourraient avoir lieu pendant les cours.

Aucun spectateur n'est autorisé pendant les cours, sauf accord des professeurs.

ARTICLE 13 : DROIT A L'IMAGE

Les adhérents autorisent les responsables de l'association à utiliser des photographies et vidéos où ils figurent pour les besoins de communication de l'Association. L'Association s'engage à n'en faire aucun autre usage, et à ne pas en faire un usage dégradant pour l'image de la personne.

L'autorisation de droit à l'image, sur la fiche d'inscription, doit être obligatoirement complétée et signée. Pour les mêmes raisons, il est interdit de filmer et de photographier les cours sans l'autorisation du professeur et/ou de la Présidente.

ARTICLE 14 : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Le règlement de l'association Okay, you SWING ! est établi par le conseil d'administration, conformément aux statuts.

Il peut être modifié par ce même conseil à tout moment, sur proposition du bureau.

Fait à La Loubière, le 19 avril 2023.

ASSEMBLEE GENERALE OKAY, YOU SWING

19/04/2023

COMPTE-RENDU

Mercredi 19 avril 2023 à la salle de réunion des épis, Lioujas, 12740 La Loubière

Rédaction : Adeline Cabanettes (présidente)

Membres présents : Martin Lagnier (adhérent), Cerise Girault (adhérente), Christine Gallot (adhérente), Cédric Chauderon (adhérent), Alice Goy (Membre du CA), Géraldine Treussard (trésorière), Adeline Cabanettes (présidente), Jonathan Clavier (sous-traitant, non votant), Bernard Vabre (adhérent), Colette Gibon (adhérente), Loïc Gibon (adhérent), Marie-Claire Ayrat (adhérente), Nathalie Garrigue (adhérente),

Membres représentés : Antoine Delpout (adhérent) représenté par Cerise Girault, Marie Pons (adhérente) représentée par Cerise Girault.

Ordre du jour :

- Historique de création
- Retour sur l'année en cours : cours et événements
- Présentation du bilan financier
- Vote du prix de la cotisation et de l'adhésion
- Vote du budget
- Vote des orientations et des statuts
- Vote du règlement intérieur
- Vote du nouveau conseil d'administration
- Pot de l'amitié

1 RESUME DE LA SEANCE

1.1 HISTORIQUE DE CREATION

Présentation de la création de l'association en BD.

1.2 RETOUR SUR L'ANNEE EN COURS : COURS ET EVENEMENTS

1.2.1 COURS :

- Retour sur le volume horaire et sur le contenu des cours depuis septembre (cf. annexe 1)
- Constat d'un découragement de certains élèves lors du passage au Charleston :
- Certains ont la volonté de ne plus l'imposer dans le cours et de le proposer sur un autre créneau ou à la place du libre (à déterminer) quand d'autres ne souhaitent pas y renoncer car le Charleston est indissociable du swing.
- Si le charleston continue d'être proposé en séance, il faudrait un échauffement plus poussé et ne pas y consacrer une heure entière.
- Le CA propose l'ouverture d'un nouveau créneau, l'idée plait.

1.2.2 DANSE LIBRE :

Retour sur le volume horaire et l'objectif de la danse libre (cf. annexe 1)

Les membres de l'AG voit d'un bon œil cet apport : possibilité de réviser, demander de l'aider ou juste danser.

Avec l'ouverture du nouveau créneau, il faudrait voir si on décale la danse libre. Les débutants n'osent pas ou n'ont pas forcément l'énergie de rester à la danse libre.

1.2.3 ÉVÉNEMENTS :

Retour sur les enseignements proposés (cf. annexe 1)

1.3 BILAN FINANCIER

La trésorière présente le budget dont voici le résumé ci-dessous et le détail en annexe (cf. annexe 1):

Entrées :

- 11 820€ adhésions
- 1 489 € stages
- Soit 13 309 € d'entrées

Sorties :

- Sacem : 554€
- Salaire Jo : 4321€ + 2700€
- Stage : 1345€ dû à Salsa Galaxy
- Frais divers : catering, assurance, nom de domaine, hébergement du site web
- Soit reliquat 3 421 €

1.4 VOTE DU BUDGET

Unanimité d'un accord sur le budget.

Unanimité pour que le futur CA soit en charge de décider de ce qu'il fait de ce reliquat de 3421 € :

- Possibilité de faire une soirée dansante avec un groupe (aux ADG, aux Coulisses...) = à étudier
- Possibilité de conserver ce reliquat pour l'année prochaine (rémunération de Jo aux soirées aux Coulisses, achat matériel : sono, casque micro...)

1.5 VOTE DU PRIX DE LA COTISATION ET DE L'ADHESION

La présidente propose de réfléchir à la répartition souhaitée des cours de l'an prochain. Plusieurs propositions sont faites par les membres de l'assemblée, cela devra être décidé en CA prochainement.

Proposition de répartir différemment les créneaux à la rentrée :

A Lioujas :

- Débutants
- danse libre
- intermédiaires
- avancés

A Mouret :

- Débutants
- Danse libre
- Intermédiaires

Il est rappelé que ces créneaux ne seront maintenus que si un nombre minimum d'élèves est atteint fin octobre dans chaque cours. Le nombre minimum devra être calculé en fonction des frais de l'année.

Les prix adoptés par l'assemblée par vote sont les suivants :

- 20€ d'adhésion
- 100€ de cotisation pour l'inscription à l'année en septembre
- Inscriptions en janvier : 80 € l'ensemble.
- Tarif dégressif au prorata des cours suivis pour une inscription l'année en cours.

1.6 ORGANISATION INTERNE :

Il a été évoqué la possibilité de scinder en 2 associations entre Lioujas et Mouret :

POUR :

- Gestion administrative et comptable trop lourde
- les frais des deux sites ne sont pas équivalents, et la différence va s'accroître avec le nombre de cours maintenus dans chaque lieu / les événements.

CONTRE :

- Marie, Antoine, Cerise vont prendre en charge la gestion administrative et comptable côté Mouret.
- en cas de séparation : comment maintenir la synergie entre les deux et permettre d'assister à tous les cours (tout en étant assuré) = partenariat ?

Le futur CA sera en charge de décider de ce point.

Les statuts

Les statuts sont lus par la présidente et adoptés à l'unanimité par l'assemblée.

1.7 REGLEMENT INTERIEUR :

Le règlement est lu par la présidente

Une discussion sur la disproportion entre lead et follow s'en est suivie.

Il a été rappelé que tous les adhérents étaient libres de choisir d'être lead ou follow. Et que cette liberté était l'essence même du Lindy-hop.

Certains couples qui viennent à deux regrettent le fait qu'il y ait trop de follow qui attendent leur tour. Au début de l'année le groupe était équilibré mais il y a eu des abandons ou des absences aux cours et cette parité ne peut pas être assurée. Il a été rappelé que la liberté reste la règle (de s'inscrire seul, de choisir son rôle...). Jonathan indique essayer de faire tourner le plus vite possible quand le groupe est déséquilibré. Certains membres proposent d'être remboursés si on considère que le groupe est trop déséquilibré au plus tard fin octobre (cette idée a fait l'objet d'un amendement du règlement). Le règlement est amendé en conséquence (cf. annexe 2, §3 de l'article 3).

Le règlement intérieur est adopté à plus de deux tiers des voix.

1.8 VOTE DU NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration voté à l'unanimité par l'assemblée est le suivant :

- Adeline Cabanettes en titre de présidente
- Christine Gallot en titre de trésorière
- Géraldine Treussard
- Cédric Chauderon
- Nathalie Garrigue
- Alice Goy
- Cerise Girault
- Antoine Delpout
- Marie Pons

Une réunion du nouveau conseil d'administration sera organisée prochainement pour répartir les rôles de chacun.